

Rôle de la séance publique du 25/04/2025 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2402117 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. L Ronan MAISON ECK AVOCAT
AARPI

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

M. Ronan L demande à la cour d'annuler le jugement n° 2204842 du 15 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des cotisations primitives d'impôt sur le revenu et de contribution exceptionnelle sur les hauts revenus mises à sa charge au titre de l'année 2020 à concurrence en base, des indemnités perçues en application d'un protocole transactionnel du 25 mai 2020.

02) N° 2402243 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. B Frédéric SCP BONDIGUEL &
ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

M. Frédéric B demande à la cour d'annuler le jugement n°2202392 du 29 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge de la cotisation supplémentaire d'impôt sur le revenu à laquelle il a été assujetti au titre de l'année 2017.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2402475 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. S Maxime	Me MATEL
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES-AURAY	CABINET COUDRAY CONSEIL & CONTENTIEUX

Requête de M. Maxime S contre le jugement n°s 2304849, 2305803 du 13 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant, d'une part, à l'annulation la feuille de passage de troisième année en qualité d'étudiant infirmier mentionnant son nombre de crédits au titre du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) du 25 août 2023, ainsi que la décision du 17 octobre 2023 par laquelle l'institut de formation des personnes de santé (IFPS) de Vannes a rejeté implicitement son recours gracieux et la décision du 26 septembre 2023 par laquelle la directrice de l'IFPS de Vannes lui a infligé la sanction disciplinaire de l'avertissement, puis la décision du 16 janvier 2024 par la laquelle, la même directrice l a exclu définitivement de cet établissement.

04) N° 2403115 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	SNC SARAH-ETHAN	LC JURIS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

La SNC SARAH-ETHAN demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2301696 du 9 octobre 2024 par lequel le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Caen lui a donné acte du désistement de l'instance portant sur sa demande de décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés au titre des années 2016 et 2017 et des rappels de taxe sur la valeur ajoutée auxquels elle a été assujettie au titre des périodes comprises entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2017.

05) N° 2402286 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. B Alaeddine	Me OUEGOUM
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Alaeddine B demande à la cour d'annuler le jugement n° 2319373 du 20 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 27 décembre 2023 par lesquelles le préfet de la Loire-Atlantique l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de renvoi, avec interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an, et l'a signalé aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

07) N° 2402494 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. B Ibrahim	Me CESSÉ
Défendeur	PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR	

M. Ibrahim B demande à la cour d'annuler le jugement n° 2401655 du 4 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 11 janvier 2024 de la préfète de l'Eure-et-Loir portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, et l'interdiction de retour sur le territoire français.

08) N° 2403080

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur M. D Almamy

Me SMATI

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

M. Almamy D demande à la cour d'annuler le jugement n° 2408965 du 24 Juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 6 mai 2024 du préfet de Maine-et-Loire, l'obligeant à quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de douze mois et l'arrêté du 13 juin 2024, l'assignant à résidence pour une durée de 45 jours.

Rôle de la séance publique du 25/04/2025 à 11h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2403328 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur M. Z Fahd

RT-JURIS TERREAU
RONDEAU-TREMBLAYEDéfendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA SARTHE

Requête de M. Fahd Z contre l'ordonnance 2103485 du 11 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a donné acte de désistement à sa demande tendant à l'annulation de l'avis de saisie administrative à tiers détenteur, émis le 22 janvier 2021 par la direction départementale des finances publiques de la Sarthe, portant sur le recouvrement d'une somme de 2 458, 39 euros correspondant au versement à tort des bourses de l'enseignement supérieur pour la période de septembre 2010 à 2011.

02) N° 2401255 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur M. H Amine

Me KATI

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Amine H demande à la cour d'annuler le jugement n° 2307971 du 22 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 12 mai 2023 du préfet de la Loire-Atlantique lui faisant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2401485 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M.	L	Yassine	SELARL DESMARS BELONCLE BARZ CABIOCH
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE			

M. Yassine L demande à la cour d'annuler le jugement n° 2100047 du 12 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 juillet 2020 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi, ainsi que l'arrêté du 12 décembre 2020 du préfet de la Haute-Vienne lui interdisant le retour sur le territoire français pendant deux ans.

04) N° 2402367 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M.	S	Gusi	Me PAUGAM
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE			

M. Gusi S alias Qusai S demande à la cour d'annuler le jugement n° 2400368 du 25 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 janvier 2024 du préfet de la Loire-Atlantique portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans.

05) N° 2402388 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	Mme	S	Khaje	Me KHATIFYIAN
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE			

Mme Khaje S née A demande à la cour d'annuler le jugement n° 2318629 du 23 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet de Maine-etLoire du 31 octobre 2023 lui refusant la délivrance d'un titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français sans délai et fixant pays de renvoi.

06) N° 2500346 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE			
Défendeur	Mme	B	Khady	Me SMATI

Le préfet de Maine-et-Loire demande à la cour d'annuler le jugement n° 2404632 du 10 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 15 février 2024 portant le retrait de l'attestation de demandeur d'asile et l'obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi prise à l'encontre de Mme Khady B .